



AG2PDK

QUAI DES ENTREPRISES

POURQUOI L'AG2PDK A-
T-ELLE ÉTÉ CRÉÉE LE 20
NOVEMBRE 2014 ?

Réunion CSS 18-04-2023

L'enjeu des activités économiques : La circulaire « Plates-formes » et l'ordonnance PPRT

- **Circulaire du 25 juin 2013** → Régime spécifique pour 17 plates-formes industrielles,
- Difficultés de mise en œuvre des PPRT sur les plates-formes industrielles,
- Risque de gel du développement économique : *« Les extensions ou nouvelles implantations seront autorisées ... »*,
- Coût exorbitant de renforcement du bâti : *« Les installations existantes feront l'objet de travaux simples et efficaces ... »*,
- **Ordonnance PPRT du 22 octobre 2015** apporte une sécurité juridique : *« Mise en œuvre des obligations en matière de sécurité des personnes dans le cadre des réglementations applicables (notamment Code du travail) [...]. Ces mesures peuvent consister en des mesures de protection, de réduction de la vulnérabilité ou d'organisation de l'activité »*.

Approbation du Règlement de PPRT : Arrêté préfectoral du 28 décembre 2015

Art. I.1.5 : Plate-forme économique et entreprises adhérentes à la plate-forme

- Une plate-forme économique, sur laquelle des entreprises à forte culture du risque technologique se développent en synergie, est constituée sur la zone industrialo-portuaire de Dunkerque. Cette plate-forme permet le maintien et le développement d'activités industrielles sur la zone en mettant en avant la culture commune du risque comme premier principe de protection des personnes.
- L'Association pour la Gouvernance de la Plate-forme industrialo Portuaire de Dunkerque répond à la constitution de cette plate-forme.
- Les dispositions spécifiques mentionnées dans le présent règlement s'appliquent à toute entreprise relevant des catégories précitées et adhérents au collège des membres actifs de la plate-forme.

Objet de l'AG2PDK : Développer une culture partagée du risque technologique

- Constituer le support juridique de la gouvernance collective,
- Échanger des informations sur les risques technologiques et la protection des personnes,
- Faire participer les entreprises aux exercices POI des entreprises SEVESO de la plate-forme,
- Organiser le partage des retours d'expérience,
- S'intégrer dans les instances de consultation et de concertation dans le domaine de l'environnement industriel (la CSS, le SPPPI...).



AG2PDK

QUAI DES ENTREPRISES

PLAN D'ACTION 2022 - 2023

Le plan d'actions : programme 2020-2021

Orientations adoptées par le Conseil d'administration

- Assurer le suivi collectif des suites données à l'étude ;
- Action de sensibilisation sur les POI et inventaire des bonnes pratiques ;
- Reconduction des réunions de présentation des bilans de sécurité.

Plan d'action : étude d'aide à la décision

- L'AGPDK a assuré la maîtrise d'ouvrage d'une étude d'aide à la décision pour aider les entreprises impactées par des risques technologiques à choisir la solution optimale pour la mise en sécurité de leurs salariés et sous-traitants.
- L'étude, a porté sur 60 bâtiments, et a pour objectifs :
 - ✓ Analyser et exploiter les études réalisées et les moyens de secours existants,
 - ✓ Proposer des solutions alternatives aux seules mesures de renforcement du bâti.
- Il entre dans la mission de l'AG2PDK :
 - ✓ de s'assurer qu'un dialogue s'est instauré entre SEVESO et NON SEVESO,
 - ✓ d'assurer le suivi collectif des suites données à l'étude.

Plan d'action : bilans sécurité

- Les bilans sont présentés chaque année devant la Commission de Suivi de Sites.
- Dans le cadre de l'AG2PDK, ces bilans sont présentés aux **Entreprises non SEVESO** :
 - ✓ Lors d'une réunion spécifique (01/06/2022),
 - ✓ Objectif : informer sur l'évolution des risques,
 - ✓ Prendre le temps d'échanges approfondis entre SEVESO et NON SEVESO.

Plan d'action : POI et POI articulés

- Le conseil d'administration à approuvé un plan d'actions de sensibilisation lié aux POI :
 - ✓ Outil : diaporama didactique ,
 - ✓ Mise à disposition des membres de l'AG2PDK.
- Echange de bonnes pratiques sur les POI articulés :
 - ✓ Questionnaire sur les bonnes pratiques, inventaire des bonnes pratiques,
 - ✓ Animation du dialogue entre entreprises impactantes et entreprises impactées.

Plan d'action : matrice des risques

- Croisement des entreprises impactantes et des entreprises impactées :
 - ✓ Outil : tableau excel qui régulièrement actualisé,
 - ✓ Mise à disposition des membres de l'AG2PDK.
- Inventaire et mise à jour des risques.

Merci de votre attention
QUESTIONS ?

